

*Règlement des revendications—Réserves*

**Des voix:** D'accord.

● (1410)

**M. Manly:** Monsieur le Président, à 13 heures, j'ai parlé de la Commission McKenna-McBride chargée d'examiner des conclusions de la Commission Ditchburn-Clark. J'ai souligné que dans d'autres cas, des Indiens s'étaient vu enlever des terres. En outre, à la réserve n° 1 de St Mary's, la Commission McKenna-McBride a désigné 1,280 acres qui deviendront la réserve indienne n° 1A. La Commission Ditchburn-Clark a annulé cette décision et la désignation de cette réserve n'a jamais été confirmée.

En ce qui concerne la bande indienne Kitimat, la Commission McBride a ordonné que 10 acres soient retranchées de la réserve. La Commission Ditchburn-Clark a modifié sa décision en recommandant de considérer qu'il s'agit d'une «demande rejetée» et non pas d'un retranchement. Cela veut dire que les Kitimats ne peuvent pas présenter de revendications pour ces terres retranchées en vertu de ce projet de loi ou de l'accord fédéral-provincial. Il y a également le cas de la bande Lower-Kootenay. Avant que la Commission McKenna-McBride n'intervienne, on lui avait accordé une réserve temporaire, ce qui constitue une situation plutôt bizarre.

J'ai parlé tout à l'heure de l'article 2b) du mandat de la Commission McKenna-McBride, qui avait le pouvoir de recommander l'agrandissement des réserves, chose qu'elle a faite. Ses membres ont publié un rapport provisoire, n° 80, recommandant l'octroi de plus de terres. Toutefois, le rapport final de la Commission n'en parlait pas et retranchait même 2,370 acres à la bande de Lower Kootenay, ne lui en laissant que 365.

Actuellement, la bande de Lower Kootenay accuse la Commission McKenna-McBride d'une forme de fraude. La bande a présenté une revendication particulière qui ne relève pas de la mesure législative sur les terres retranchées des réserves. Néanmoins, nous pouvons avoir une idée de la façon dont les commissaires ont agi... et ce n'est pas dans l'intérêt des Indiens. Je cite un extrait de la page 28 du mémoire de la Lower Columbia:

Le 13 mai 1915, la Commission royale D. M. MacDowell a écrit ceci à Guy Lowenberg à Creston: «P.S. Confidemment, je peux vous dire qu'en traitant avec les réserves de Creston, nous n'avons pas négligé vos intérêts, et lorsque vous serez prêt à commencer les travaux, vous pourrez vous en assurer par l'intermédiaire du gouvernement provincial.»

La Commission Ditchburn-Clark a continué le grignotage progressif des réserves indiennes. Le dernier transfert de réserves indiennes au gouvernement fédéral, n'a eu lieu qu'un 1938, par l'adoption du décret du conseil 1036. Et encore, ce décret donnait au gouvernement provincial le pouvoir d'exproprier jusqu'à un vingtième des terres de toute réserve indienne pour l'aménagement de routes, de pipe-lines, de lignes de transmission, de voies ferrées ou autre, sans aucune compensation. Les terres retranchées en vertu de la Convention McKenna-McBride ne sont qu'un exemple de plus dans la longue histoire des appropriations de terres indiennes par les gouvernements du Canada et de Colombie-Britannique.

Le mouvement pour le règlement des terres retranchées en vertu de la Convention McKenna-McBride a commencé en 1969, lorsque le gouvernement fédéral a accepté de négocier. En 1975, le gouvernement de Colombie-Britannique, sous la

direction du premier ministre Dave Barrett, a accepté également. Je suis heureux de dire que c'est finalement un gouvernement néo-démocrate qui a mis les choses en route, même s'il faut bien reconnaître que cela ne s'est pas fait sans mal.

Je me rappelle d'une grande manifestation au début de l'été 1975 où des Indiens étaient venus présenter leurs doléances au gouvernement néo-démocrate. Je me rappelle que des gens sont allés au congrès NPD cette année-là et ont fort bien exposé leur position. Ils l'ont présentée à tous les membres du parti néo-démocrate et ceux-ci ont alors adopté une politique qui a été à l'origine du changement d'attitude du gouvernement. Voilà un exemple réconfortant de la démocratie à l'œuvre. Les Indiens savent que la bonne volonté ne manque pas, à la condition cependant qu'ils puissent se faire entendre et exposer leurs points de vues.

Je voudrais dire quelques mots sur les principes à la base de cette entente. Les fonds qu'on y prévoit d'accorder proviennent du trésor public. Dans certains cas, des terres ont été enlevées à des bandes indiennes et vendues à des intérêts privés; pourtant les fonds prévus dans l'entente sont tirés de la trésorerie nationale. Personne n'est appelé à déménager. Il importe de le noter car cela prouve que le gouvernement a agi dans l'intérêt des Indiens aussi bien que dans celui des acquéreurs des terres en question. C'est là un principe dont il conviendra de se rappeler lors de la conclusion d'ententes futures, surtout celles qui concernent les droits de pêche au large de nos côtes et font partie des revendications autochtones sur lesquelles la Colombie-Britannique a accepté de négocier.

Nous voulons que justice soit rendue aux Indiens, et ce par l'ensemble des Canadiens, et non pas seulement par certains petits groupes. J'entends par là que la participation accrue des Indiens à la pêche ne devrait pas se faire uniquement au détriment des autres pêcheurs de la Colombie-Britannique. Les sommes qu'il est prévu d'accorder en vertu de cette entente ne sont pas trop généreuses, compte tenu des pertes foncières subies.

J'insiste sur le fait que cet argent doit être versé en sus d'autres sommes qui seraient normalement accordées aux bandes indiennes de la Colombie-Britannique. Je trouve fort inquiétant, que le gouvernement cherche d'une part à favoriser ce qu'il appelle l'autonomie politique des Indiens et qu'il reconnaît aux bandes indiennes une plus grande autodétermination, tandis que de l'autre il réduit certains services très importants. A titre d'exemple, la *Urban Native Society* de Vancouver s'intéresse de près à la formation des Indiens établis dans la ville depuis une vingtaine d'années. Les subventions que lui versait le gouvernement fédéral seront supprimées.

Il ne suffit pas de renoncer ainsi à ses responsabilités, sous prétexte que les bandes disposent désormais de l'autorité nécessaire pour prendre les décisions qui s'imposent. Il y a tout lieu d'améliorer les conditions de vie dans les réserves afin que les Indiens n'aient pas à les quitter pour s'installer dans les centres déjà surpeuplés de nos villes. Entre-temps, nous devons maintenir notre aide à ceux qui décident tout de même de vivre dans les villes. D'après le rapport du *Vancouver Native Peace Liaison Committee*, quelque 6,000 Indiens vivraient dans cette métropole de la côte ouest. Pourtant le gouvernement fédéral ne fait rien pour leur venir en aide.